



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

3^e séance plénière

Mercredi 17 septembre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire (suite)

Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des délégations sur une question relative à la composition du Bureau de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale à l'issue de l'élection des Vice-Présidents de la cinquante-deuxième session.

À la première séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), qui a eu lieu hier après-midi, S. E. M. Machivenyika Tobias Mapuranga du Zimbabwe a été élu Président de la Commission par acclamation. À la deuxième séance plénière de l'Assemblée générale, tenue par la suite, le représentant du Zimbabwe a été élu Vice-Président de l'Assemblée.

L'article 38 du règlement intérieur de l'Assemblée générale stipule que

«Tous les membres du Bureau appartiennent à des délégations différentes et sont choisis de façon à assurer son caractère représentatif.»

Le Bureau de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale n'était donc pas dûment constitué,

contrairement aux dispositions de l'article 38 du règlement intérieur, étant donné que deux membres du Bureau, à savoir le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et un Vice-Président de l'Assemblée, sont membres d'une même délégation, celle du Zimbabwe.

Par conséquent, l'Assemblée générale devra procéder à l'élection d'un vice-président de l'Assemblée dans le groupe des États d'Afrique.

J'ai été informé que le groupe des États d'Afrique appuie la candidature de l'Afrique du Sud à la vice-présidence de l'Assemblée générale.

Conformément au paragraphe 16 de l'annexe VI au règlement intérieur, il n'est pas procédé à l'élection au scrutin secret des vice-présidents de l'Assemblée lorsque le nombre des candidats correspond au nombre des sièges à pourvoir. Nous allons procéder de cette manière.

Je déclare donc le représentant de l'Afrique du Sud élu Vice-Président de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'État élu à la vice-présidence de l'Assemblée générale.

Les États suivants ont donc été élus à la vice-présidence de l'Assemblée générale : Afrique du Sud, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de

Russie, France, Grèce, Guinée, Irlande, Jordanie, Kirghizistan, Mexique, Mongolie, Panama, Qatar, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Togo et Viet Nam.

Le Bureau de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale est maintenant dûment constitué, conformément à l'article 38 du règlement intérieur.

La séance est levée à 15 h 10.